Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.02.2010 Révision: 04.02.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit:** Detmolin F
· **Emploi de la substance / de la préparation:** Insecticide

· **Producteur/fournisseur:**
808 Schweiz AG
Zimlisberg
3255 Rapperswil

· **Numéro de téléphone:** 031 879 30 52
· **Renseignements en cas d'urgence:** Centre suisse d'informations toxicologiques: Tél. 145

2 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**
· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 90622-57-4 EINECS: 292-459-0	Alkane, C9-C12-Iso	Xn; R 53-65-66	< 85,0%
CAS: 62-73-7 EINECS: 200-547-7	dichlorvos (ISO)	T+, Xi, N; R 24/25-26-43-50	< 5,0%
CAS: 8003-34-7 EINECS: 232-319-8	pyrèthre	Xn; R 20/21/22	< 1,0%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**



Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 10 Inflammable.
R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
· **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

· **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
En cas de malaise consulter un médecin.
· **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
· **Après contact avec la peau:**
Se laver immédiatement avec du savon et d'eau pendant au moins 15 minutes.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

Recourir à un traitement médical.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
· **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Immédiatement boire de l'eau en abondance (si possible avec charbon médicinal).
La décision, si la nausée doit être dégagée ou non, doit être pris par le médecin. Attention au risque d'aspiration.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**
Mousse
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
Eau pulvérisée
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
· **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Chlorures
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore (POx)
· **Equipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection chimique
· **Autres indications**
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations, le sol ou l'eau.
Mélange vapeur-air est explosif, même dans les conteneures vides non nettoyés.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Veiller à une aération suffisante.
Mettre les personnes en sécurité.
Porter un vêtement personnel de protection.
· **Mesures pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
· **Indications supplémentaires:** Nettoyer les surfaces contaminés.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**
· **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

(suite de la page 2)

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Ne pas respirer les vapeurs et les brouillards de pulvérisation.

· **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Observer les règlements.

· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Observer les règlements pour la protection contre les explosions.
· **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**	
62-73-7 dichlorvos (ISO)	
TLV TWA VME	Valeur momentanée: 10 mg/m³ 1 mg/m³, 0,1 ppm Risque de pénétration percutanée

· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel:**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
· **Protection des mains:**


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· **Matériau des gants**

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.02.2010 Révision: 04.02.2010

Nom du produit: Detmolin F

(suite de la page 3)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales**	
Forme:	Liquide
Couleur:	Transparent
Odeur:	Hydrocarbures.
· **Changement d'état**	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	150°C
· **Point d'inflammation:**	42°C (Abel-Pensky (DIN 51755))
· **Température d'inflammation:**	>200°C
· **Danger d'explosion:**	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· **Limites d'explosion:**	
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	7 Vol %
· **Pression de vapeur à 20°C:**	3 hPa
· **Densité à 20°C:**	0,8 g/cm³
· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**	Pas ou peu miscible
· **Teneur en solvants:**	
Solvants organiques:	95 %

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
Les mélanges vapeur-air sont explosifs de réchauffement intense.

· **Substances à éviter:** Oxydants.

· **Réactions dangereuses** Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.

· **Produits de décomposition dangereux:**
Composés chlorés
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Oxydes de soufre (SOx)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.02.2010 Révision: 04.02.2010

Nom du produit: Detmolin F

(suite de la page 4)

Oxydes phosphorés (par exemple: P205)

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**		
Oral	LD50	807-923 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	12,4-13,74 mg/l (rat)

62-73-7 dichlorvos (ISO)		
Oral	LD50	56 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	107 mg/kg (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **de la peau:**
Légèrement irritant.
Lapin (OECD 404)
· **des yeux:**
Légèrement irritant.
Lapin (OECD 404)
· **Sensibilisation:**
Non sensibilisant.
Cochon d'inde (OECD 406)
· **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Nocif par inhalation et par ingestion.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Concentrations élevées de vapeur peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires et contribuent assourdissant.
Parfois il y a des indices dans la littérature que particulièrement les personnes sensibles montrent des réactions comme un rhume des foins quand ils entrent en contact avec le composé pyrèthre.
· **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif

12 Informations écologiques

· **Effets écotoxiques:**
· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
· **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

(suite de la page 5)

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**





· **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**	3 Liquides inflammables.
· **Indice Kemler:**	3
· **No ONU:**	3295
· **Groupe d'emballage:**	III
· **Etiquette de danger:**	3
· **Marquage spécial:**	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· **Désignation du produit:**	3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



· **Classe IMDG:**	3
· **No ONU:**	3295
· **Label**	3
· **Groupe d'emballage:**	III
· **No EMS:**	F-E,S-D
· **Marine Pollutant:**	Non
· **Désignation technique exacte:**	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



· **Classe ICAO/IATA:**	3
· **No ID ONU:**	3295
· **Label**	3
· **Groupe d'emballage:**	III
· **Désignation technique exacte:**	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

(suite de la page 6)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorvos (ISO)
Alkane, C9-C12-Iso

· **Phrases R:**
10 Inflammable.
20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

· **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
43 En cas d`incendie, utiliser poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée. Mesures de lutte impropres: jet d'eau à grand débit.
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· **Identification particulière de certaines préparations:**
Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

· **Prescriptions nationales:**

Classe	Part en %
I	5,0

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
24/25 Toxique par contact avec la peau et par ingestion.
26 Très toxique par inhalation.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Service établissant la fiche technique:** 808 Schweiz AG